



Rupture contrat école de commerce

Par **haguenau67**, le **23/12/2014** à **07:19**

Bonjour,

Ma fille de 20 ans s'est inscrite en septembre dans une école de commerce à LYON pour faire un Bachelor.

Elle a arrêté cette formation ne trouvant pas d'employeur pour son alternance et par rapport à l'enseignement proposé. L'école lui réclame 3200 euros pour 8 jours de cours dont 1000 euros de frais de procédure car elle n'a pas envoyé sa démission en rec+AR !!

A-t-elle un recours possible ?

Echéance de paiement des frais au 31/12/14 en sachant qu'elle a reçu l'e-mail hier soit le 22/12/14.

Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **23/12/2014** à **10:31**

Bonjour,

On n'est pas dans le cadre d'une formation à distance, et les conversations nombreuses sur ce forum ne vous seront guère utiles.

Vous devez vous référer au contrat et aux dispositions quant aux procédures, délais et couts de résiliation.

C'est dans ces dispositions qu'il peut exister des abus, mais vous devez d'abord en prendre connaissance.